

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE DAOURS

Nombre de membres

Afférents au Conseil Municipal : 15

En exercice : 14

Qui ont pris part à la délibération : 11 + 1 pouvoir

Séance du 28 juillet 2016

DATE DE LA CONVOCATION

22/07/2016

DATE D’AFFICHAGE :

L’an deux mille seize, le vingt-huit juillet à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de Daours, régulièrement convoqué, s’est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Philippe DINE, Maire.

PRÉSENTS : MM. Philippe DINE, Didier BARDET, Jérôme DINE (arrivé à 20 h 15 mn), Giovanni BOSCO, Patrick DUMOULIN, Antoine TERRIER et Mesdames Nicole GIGUÈRE, Catherine PORTEJOIE, Sophie DUCHAUSSOY, Patricia GEORGET, Céline RUTTEN.

ABSENTS EXCUSÉS : Mme Solène BERTIAUX, et Mrs Sébastien CARETTE, Stéphane RICHARD (pouvoir à M. Philippe DINE).

Madame Céline RUTTEN a été nommée secrétaire de séance.

N° 52/2016

OBJET DE LA DÉLIBÉRATION : Remplacement des photocopieurs de la Mairie et des Ecoles

M. le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal de la nécessité de changer les photocopieurs de la Mairie et des écoles. Celui des écoles est en panne et n’est plus réparable.

Des devis ont été demandés à diverses Sociétés suivant une formule de location. Ce qui permet d’avoir du matériel performant et qu’en cas de panne, celle-ci est prise en charge rapidement car le prix du dépannage est inclus dans la location.

Deux sociétés ont rapidement à la demande de devis :

Société KONICA pour 2 appareils loués (Mairie et Ecoles): 678,93 €/par trimestre

Société TOSHIBA pour 2 appareils loués : 446,00 €/par trimestre

Après en avoir délibéré et à l’unanimité, le Conseil Municipal, opte pour la proposition de la Société TOSHIBA et mandate M. le Maire pour qu’il fasse le nécessaire afin de signer les contrats.

Fait et délibéré à Daours

Le 28 juillet 2016

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Philippe DINE

*Acte rendu exécutoire après dépôt
en Préfecture le*

Et publication le